

Communauté de communes Plaine Limagne : Diagnostic forestier territorial



Photographies : Geoportail



Version juin 2020

Sommaire

Sommaire	p. 2
Chiffres clés	p. 2
1. Introduction	p. 3
1.1. Association des Communes forestières	
1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme	
2. Présentation du territoire	p. 4
3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières	p. 5
4. La forêt	p. 7
4.1. Surfaces forestières	
4.2. Types de peuplements forestiers	
4.3. Types de propriétaires forestiers	
5. Enjeux socio-environnementaux	p. 12
5.1. Zonages issus d'inventaires	
5.2. Zonages du réseau européen Natura 2000	
5.3. Zonages réglementaires et UNESCO	
5.4. Ressource en eau	
5.5. Autres données environnementales	
6. La filière bois	p. 14
6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire	
6.2. Chaufferies au bois / bois-énergie	
6.3. Proximité et accessibilité de la forêt..	

Chiffres clés

5 400 ha de forêts, soit **15** % du territoire

+ 64 ha de forêts entre 1990 et 2018, hors jeunes plantations

forêts de feuillus : **93** %

forêts de conifères : **2** %

forêts à mélange de feuillus et conifères : **5** %

≈ **4 470** comptes cadastraux concernés par de la forêt,

Avec environ **82** % de surfaces appartenant à des personnes de droit privé

1. Introduction

1.1. Association des Communes forestières

Le réseau des associations de Communes forestières regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (communale, sectionale, domaniale, d'établissement public...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

Créée en 2001, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme regroupe 80 collectivités et Syndicats mixtes de gestion forestière sur l'ensemble du département. Elle est affiliée à l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et à la Fédération nationale des Communes forestières. Cette dernière, créée en 1933, représente près de 6 000 collectivités et est membre de la Fédération européenne des Communes forestières.

Pour en savoir plus : www.fncofor.fr

1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme

Le réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme est ouvert à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, ainsi qu'aux autres structures de regroupement de communes (Pays, Syndicats mixtes...), sous réserve d'adhésion à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme qui assure son animation.

L'objectif du réseau est de faciliter les échanges d'expériences entre territoires, et de veiller à la coordination des diverses actions menées par les membres du réseau.

Chaque membre est libre de mettre en place des actions dans le cadre de ses activités courantes, d'une stratégie intercommunale de développement forestier ou d'une Charte forestière de territoire plus classique.

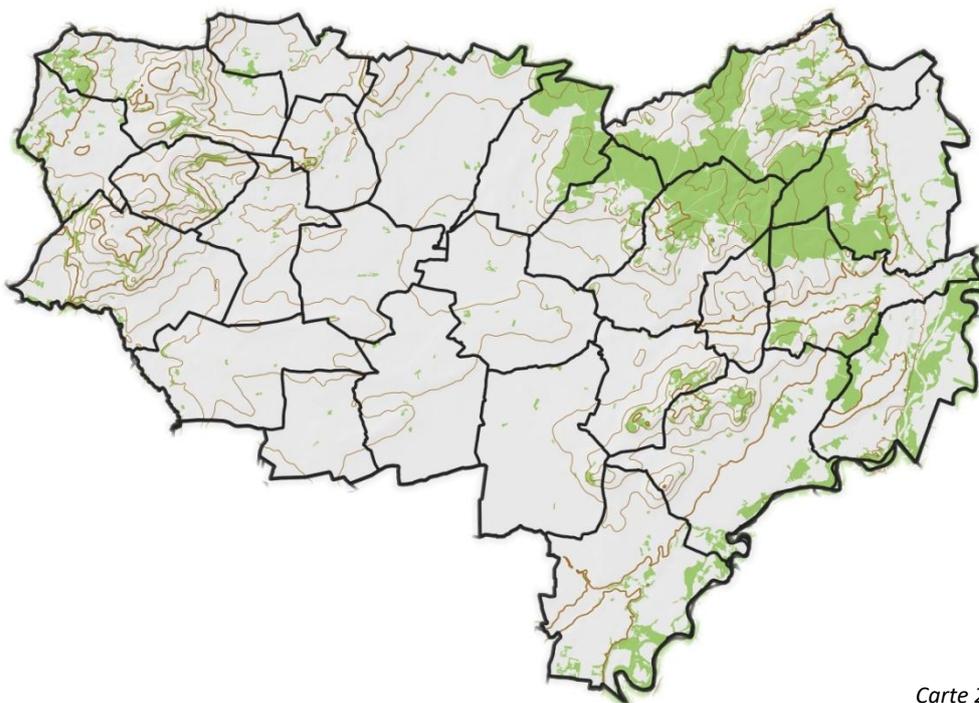
Pour en savoir plus : territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr

2. Présentation du territoire



Carte 1 : communes

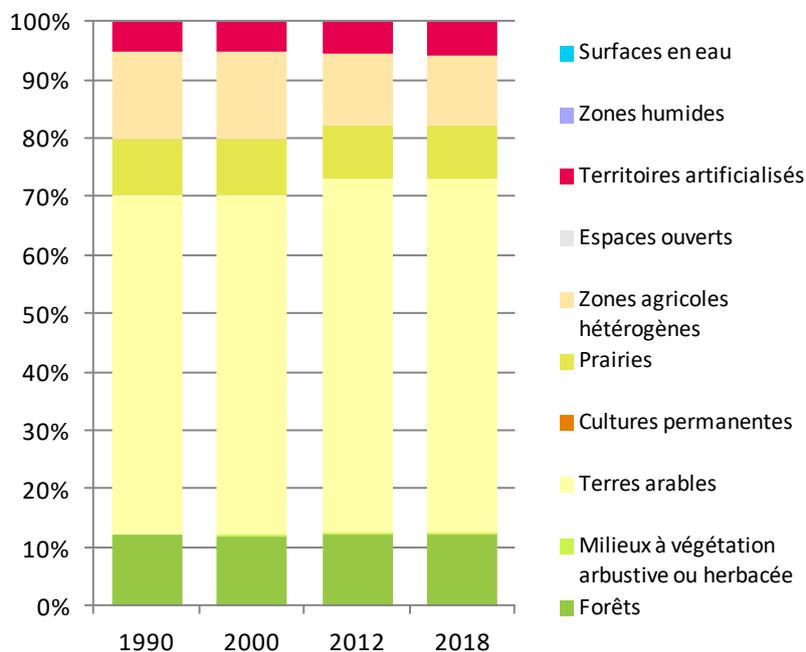
25 communes
353 km²
≈ 21 000 habitants
60 hab./km²



Carte 2 : forêts et relief
(IGN, 2018)

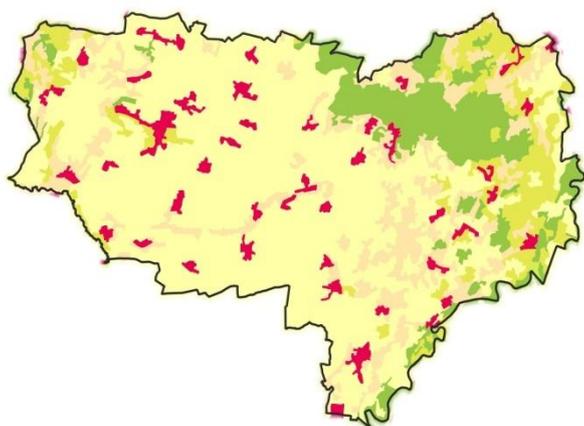
3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières de 1990 à 2018

Le graphique ci-dessous montre la répartition entre les différents usages du sol de 1990 à 2018. Les données utilisées sont celles du programme Corine Land Cover, qui cartographie des ensembles homogènes d'au moins 25 ha et 100 m de large. Les chiffres peuvent donc différer de ceux de l'IGN.

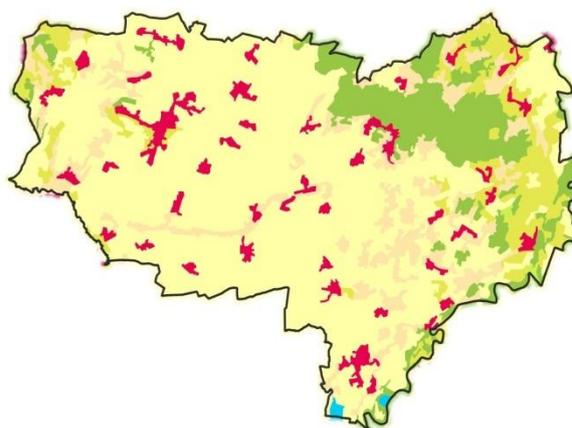


	Surfaces artificialisées	Surfaces agricoles	Forêts	Milieus semi-naturels (landes, broussailles, arbustes)
Entre 1990 et 2000	- 5 ha	- 37 ha	- 76 ha	+ 76 ha
Entre 2000 et 2012	+ 122 ha	- 236 ha	+ 74 ha	+ 40 ha
Entre 2012 et 2018	+ 126 ha	- 146 ha	+ 66 ha	- 76 ha
Entre 1990 et 2018	+ 244 ha	- 419 ha	+ 64 ha	+ 41 ha

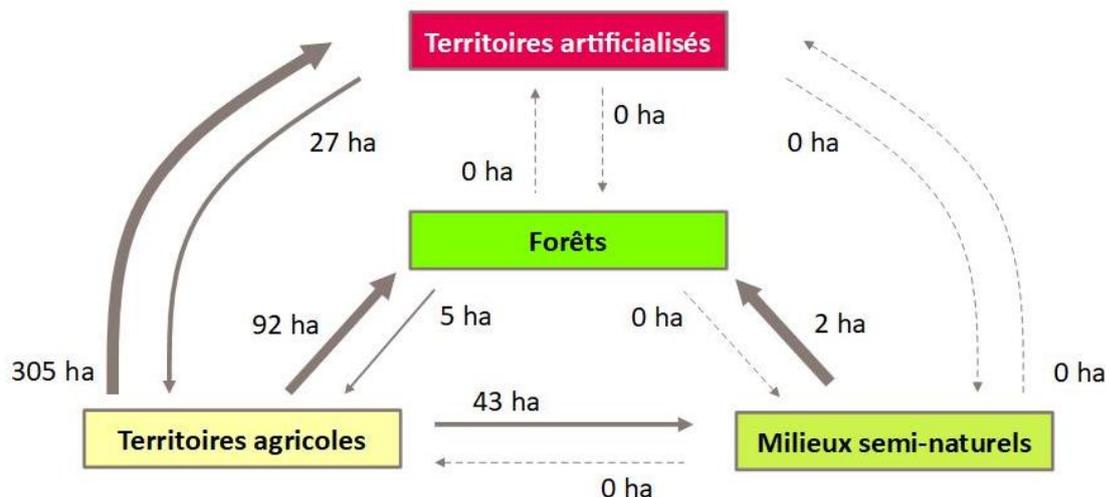
1990



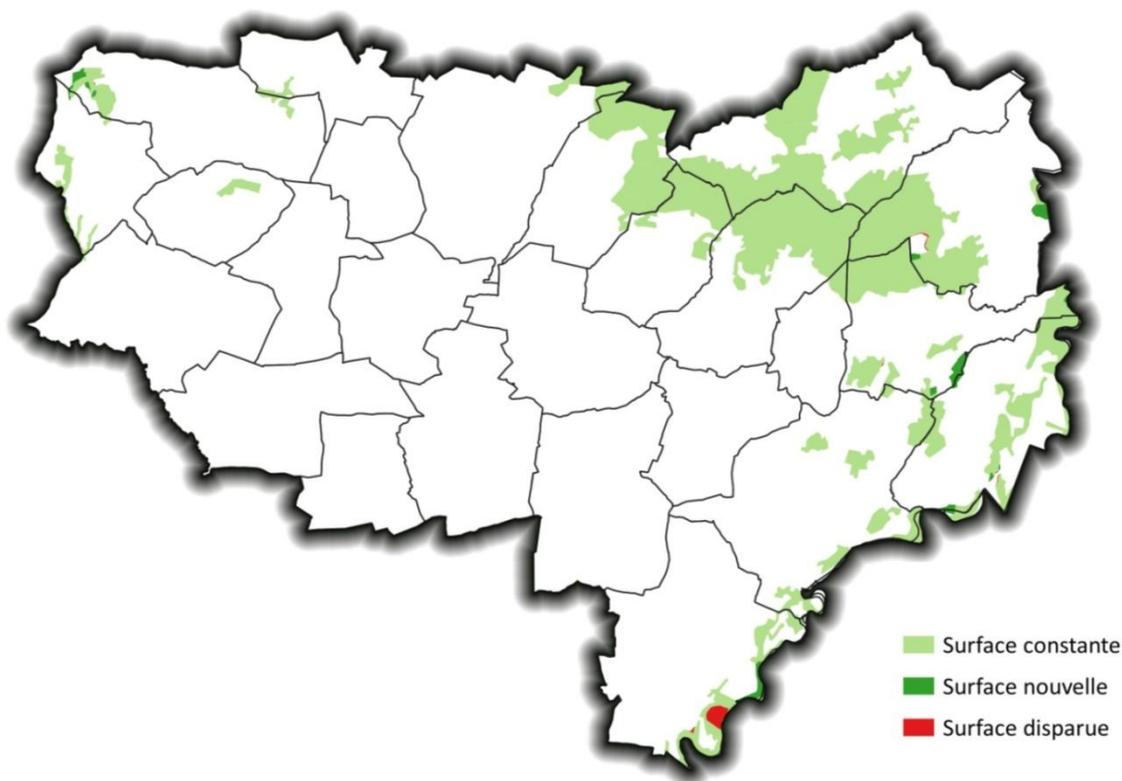
2018



Cartes 3 : occupation des sols d'après nomenclature Corine Land Cover de classe 2
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)



*Graphique : évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2018
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*



*Carte 4 : évolution des surfaces forestières entre 1990 et 2018
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*

La surface forestière est globalement stable, avec quelques évolutions à la marge, la plus importante étant au « Gravier de l'Île » (Maringues), considéré comme boisé en 1990 et comme surface en eau en 2018.

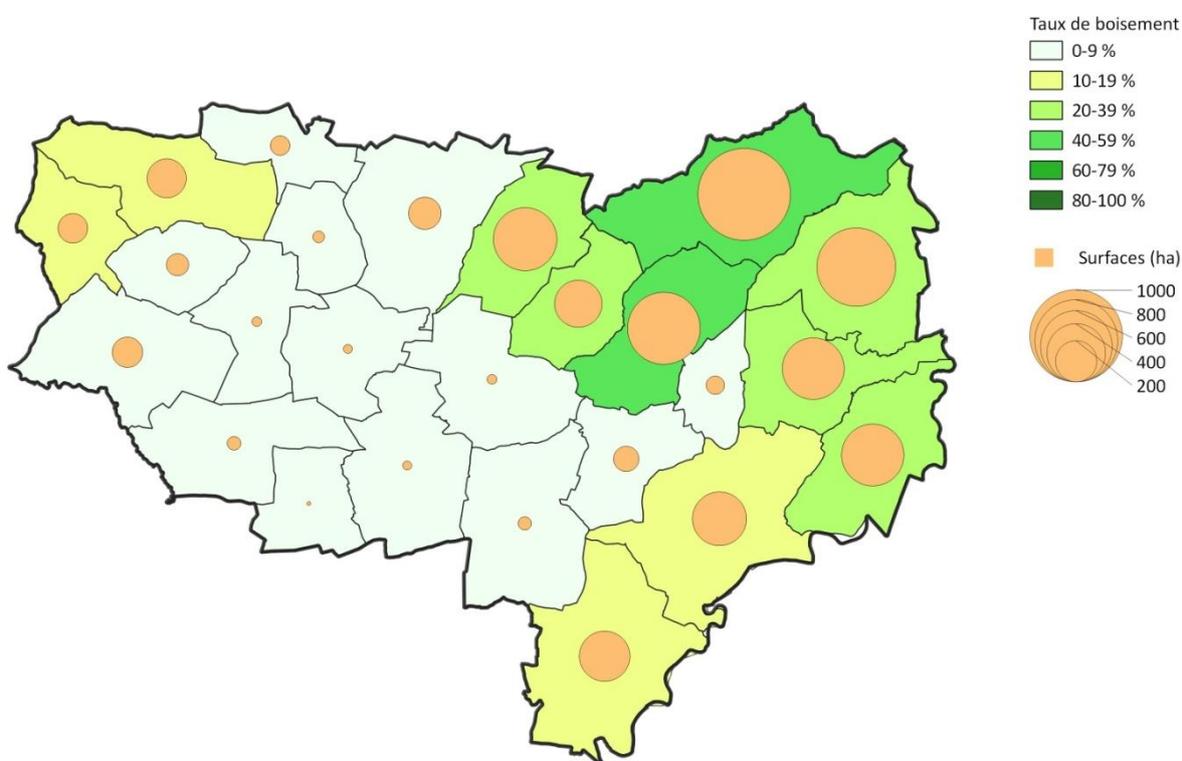
4. La forêt

4.1. Surfaces forestières

D'après les données de l'Inventaire forestier national (IFN), 15 % du territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne est boisé, avec un total de 5 400 hectares de forêts. 39 hectares de landes et 12 hectares de formations herbacées ont également été inventoriés par l'IFN.

La carte ci-dessous représente le taux de boisement (hors landes et formations herbacées) par commune et la répartition des surfaces forestières entre les communes (cercles), de 3 hectares pour Sardon à 1 002 hectares pour Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Remarque : les haies ne sont pas cartographiées par l'Inventaire forestier national.

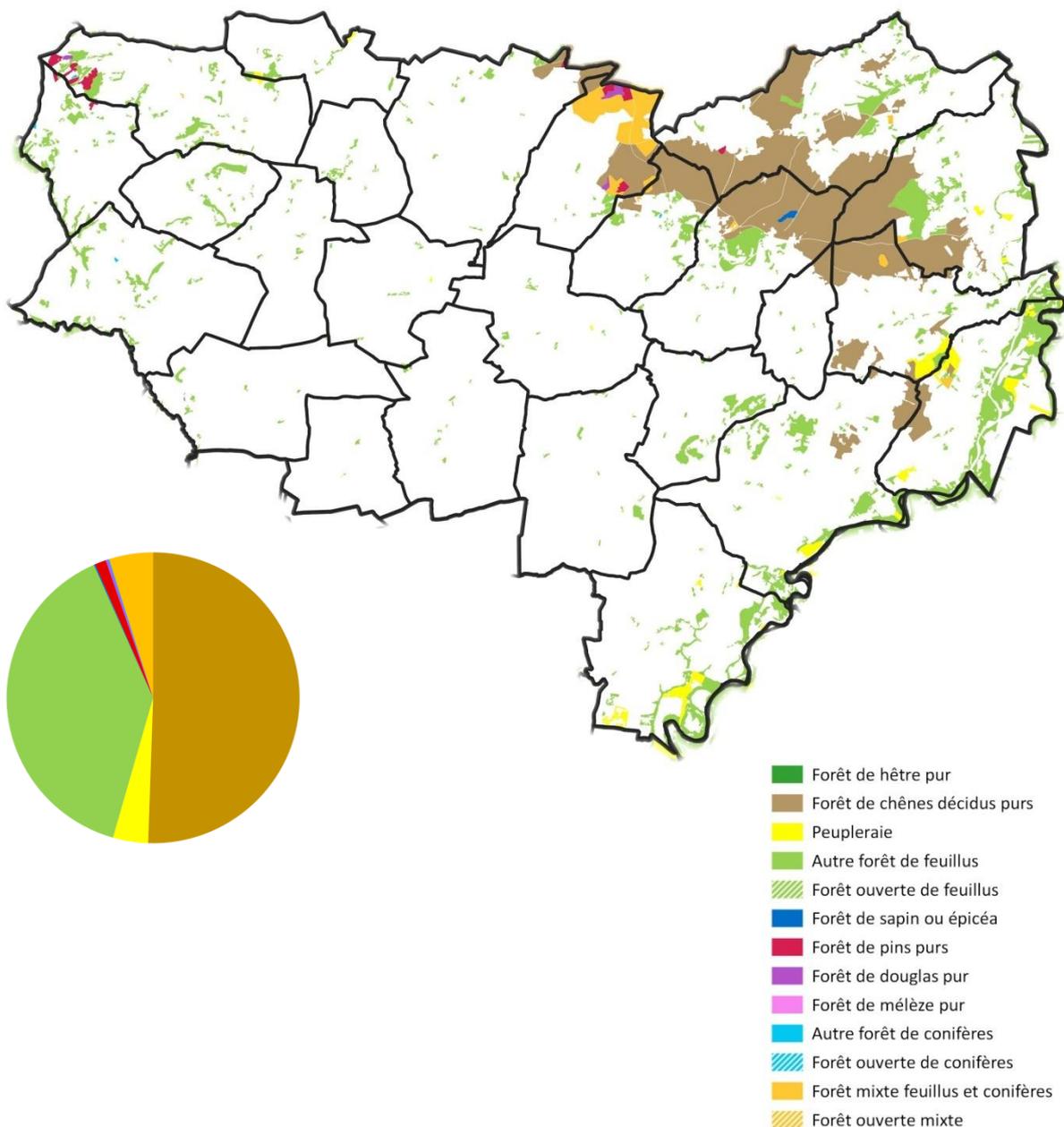


Carte 5 : taux de boisement et surfaces forestières (IGN, 2013)

4.2. Types de peuplements forestiers

L'Inventaire forestier national permet d'avoir une idée plus précise de la composition des peuplements forestiers, de leur répartition et de leur densité (forêt fermée = couvert des arbres d'au moins 40 % / forêt ouverte = de 10 à 40 %). Les forêts du territoire sont réparties de la façon suivante :

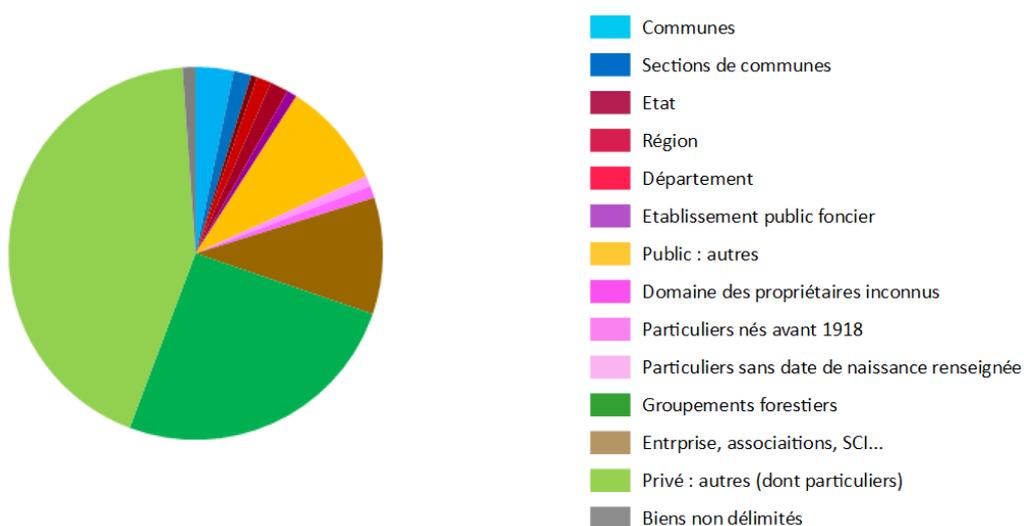
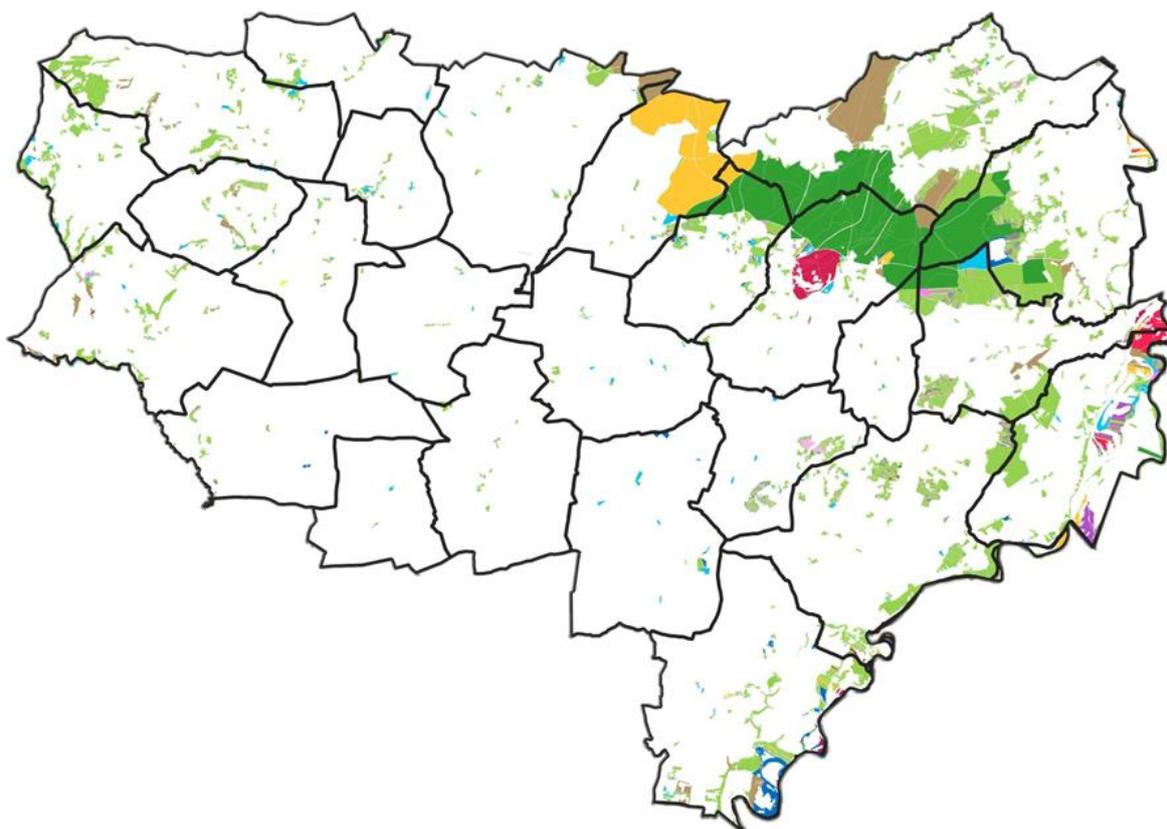
- 93 % de forêts de feuillus, dominées par le chêne ;
- 2 % de forêts de conifères ;
- 5 % de forêts à mélange de feuillus et conifères.



Carte 6 : types de peuplements forestiers (IGN, 2013)

4.3. Types de propriétaires forestiers

En analysant les données propriétaires du cadastre 2018 et en les croisant avec les surfaces forestières identifiées par l’Inventaire forestier national en 2013, on obtient la répartition des types de propriétaires suivante. A noter : le cadastre ne constitue pas une preuve de propriété. Il s’agit d’un document fiscal susceptible de comporter des erreurs.



Carte 7 : types de propriétaires forestiers (Communes forestières, 2019 d’après DFiP, 2018 et IGN, 2013)

Commune	Forêts des communes et sections de communes				Forêts d'autres personnes de droit public				Forêts de personnes de droit privé				Biens non délimités			
	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte
Aigueperse	1,5	1	16,0	1,5	0,2	1	1,0	0,2	9,0	50	1,3	0,2	-	-	-	-
Artonne	3,0	5	3,0	0,6	5,1	4	3,5	1,3	91,6	208	1,7	0,4	3,7	19	1,1	0,2
Aubiat	2,0	3	3,7	0,7	-	-	-	-	16,8	63	1,5	0,3	-	-	-	-
Bas-et-Lezat	7,0	1	16,0	7,0	392,0	2	20,5	196,0	69,6	98	1,6	0,7	-	-	-	-
Beaumont-lès-Randan	1,1	2	5,0	0,5	-	-	-	-	38,4	48	1,3	0,8	-	-	-	-
Bussières-et-Pruns	1,6	1	10,0	1,6	-	-	-	-	6,7	38	1,9	0,2	-	-	-	-
Chaptuzat	4,6	2	8,0	2,3	0,2	1	2,0	0,2	50,3	141	2,4	0,4	0,1	1	1,0	0,1
Effiat	6,1	1	23,0	6,1	-	-	-	-	113,3	109	1,6	1,0	-	-	-	-
Limons	30,2	4	24,5	7,6	97,9	8	9,3	12,2	225,5	194	2,1	1,2	-	-	-	-
Luzillat	5,0	4	6,5	1,2	3,9	2	12,5	1,9	293,9	484	3,3	0,6	14,7	73	1,0	0,2
Maringues	60,3	7	13,0	8,6	16,6	7	7,0	2,4	180,4	240	3,4	0,8	-	-	-	-
Mons	28,9	1	35,0	28,9	27,4	5	4,8	5,5	368,9	366	2,3	1,0	11,4	44	1,0	0,3
Montpensier	4,1	1	26,0	4,1	0,0	1	1,0	0,0	11,9	72	1,3	0,2	-	-	-	-
Randan	10,1	2	19,5	5,0	89,5	5	11,2	17,9	513,2	197	1,9	2,6	0,5	1	1,0	0,5
Saint-Agoulin	8,6	1	29,0	8,6	0,8	2	6,5	0,4	93,6	120	2,0	0,8	-	-	-	-
Saint-André-le-Coq	13,7	3	6,7	4,6	-	-	-	-	5,0	19	1,1	0,3	-	-	-	-
Saint-Clément-de-Régnat	3,4	2	5,0	1,7	0,0	1	1,0	0,0	6,5	29	1,7	0,2	-	-	-	-
Saint-Denis-Combarnazat	5,0	5	8,6	1,0	0,9	2	8,5	0,4	63,3	325	2,6	0,2	4,3	45	1,0	0,1
Saint-Genès-du-Retz	9,9	1	37,0	9,9	-	-	-	-	35,0	143	1,7	0,2	-	-	-	-
Saint-Priest-Bramefant	14,0	4	12,5	3,5	11,9	4	5,3	3,0	624,8	335	2,6	1,9	17,7	49	1,1	0,4
Saint-Sylvestre-Pragoulin	6,6	4	17,8	1,6	23,0	3	4,7	7,7	950,5	398	3,2	2,4	6,5	25	1,0	0,3
Sardon	0,7	1	1,0	0,7	-	-	-	-	0,9	3	1,3	0,3	-	-	-	-
Thuret	0,1	1	3,0	0,1	0,0	1	1,0	0,0	8,9	34	1,3	0,3	-	-	-	-
Vensat	4,7	1	22,0	4,7	0,1	1	1,0	0,1	169,6	146	2,5	1,2	-	-	-	-
Villeneuve-les-Cerfs	10,6	5	12,2	2,1	22,4	5	1,8	4,5	228,5	239	1,5	1,0	-	-	-	-
Plaine de Limagne	243	63		3,9	692	55		12,6	4 176	4 099		1,0	59	257		0,2
	5%				13%				81%				1%			

Tableau : détail des types de propriétaires forestiers par communes

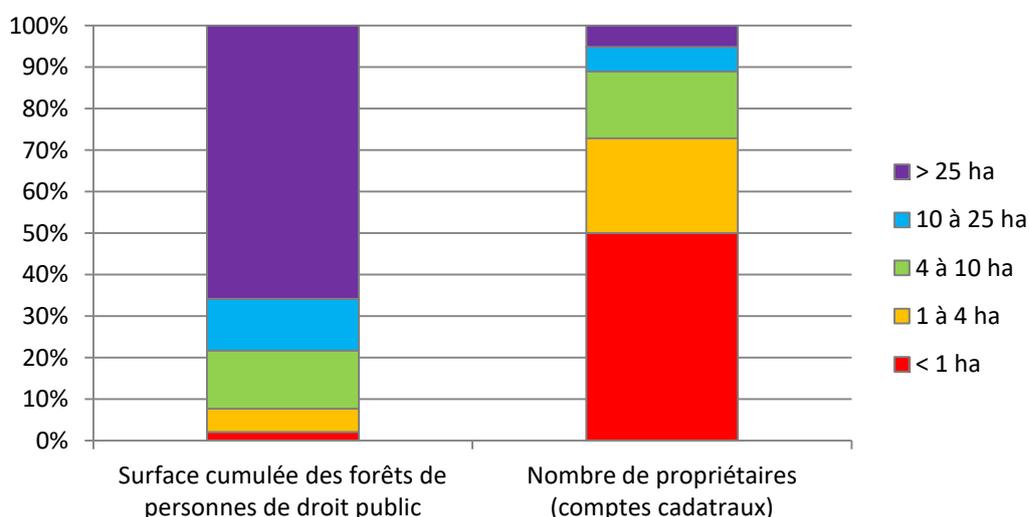
Remarque méthodologique pour le tableau de la page précédente : pour éviter de surestimer le nombre de parcelles et comptes de propriétés concernés par de la forêt, les parcelles cadastrales sur lesquelles la forêt occupe moins de 100 m² et moins de 50 % de la surface cadastrale ont été exclues.

Précision concernant les biens non délimités (d'après JO Sénat du 04/11/2013) :

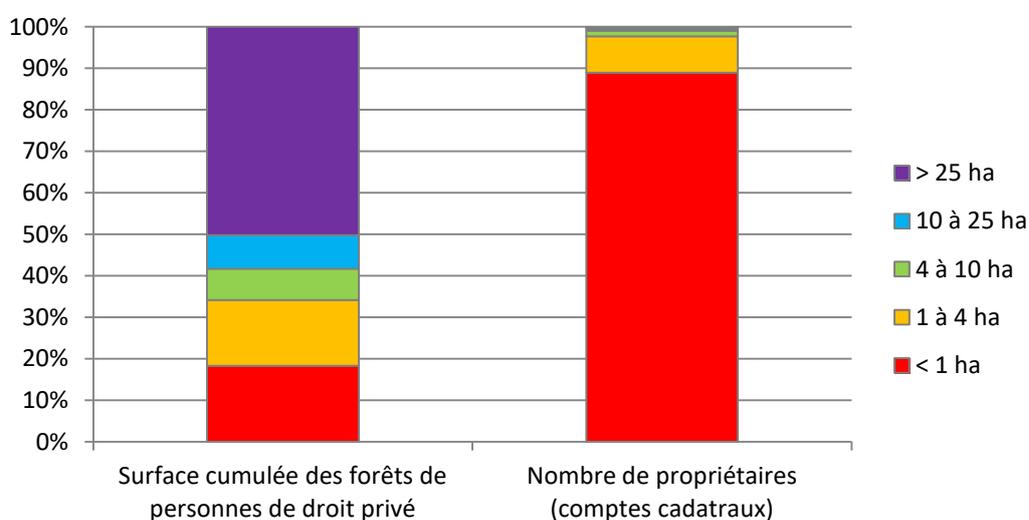
« Un bien non délimité est un ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant donc ni du régime de la copropriété ni de celui de l'indivision, que les différents propriétaires n'ont pas pu délimiter lors de la confection ou de la rénovation de leur cadastre. Faute de délimitation contradictoire, aucune limite ne peut être portée sur le plan cadastral. Le résultat est alors une parcelle unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiguës. »

Ci-dessous, une ventilation du nombre de comptes cadastraux « publics » et « privés » en fonction de la surface forestière rattachée à chaque compte. On observe par exemple que 34 % des surfaces forestières appartenant à des personnes de droit privé sont liées à des comptes cadastraux avec moins de 4 ha de forêt. Ces comptes cadastraux représentent 98 % de l'ensemble des comptes.

Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit public



Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit privé

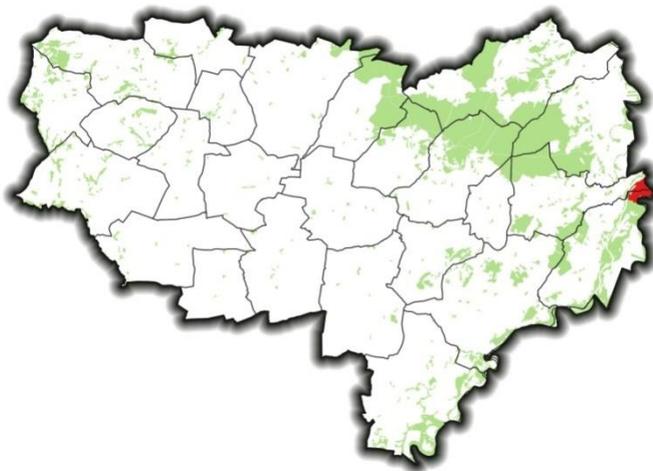


Forêt des personnes de droit privé :

Hors biens non délimités et malgré la présence du Massif de Randan dont une part importante appartient à un groupement forestier et à Groupama immobilier, la moyenne d'une propriété forestière appartenant à personne de droit privé est d'environ 1 ha, soit moins que la moyenne départementale (2,01 ha d'après les données du CNPF). Le taux de forêts de plus de 25 ha est de 50%, ce qui est très élevé comparé au reste du département, mais le micro-parcellaire et plusieurs boisements en timbre-poste contrebalancent l'effet du principal massif.

Forêt des personnes de droit public :

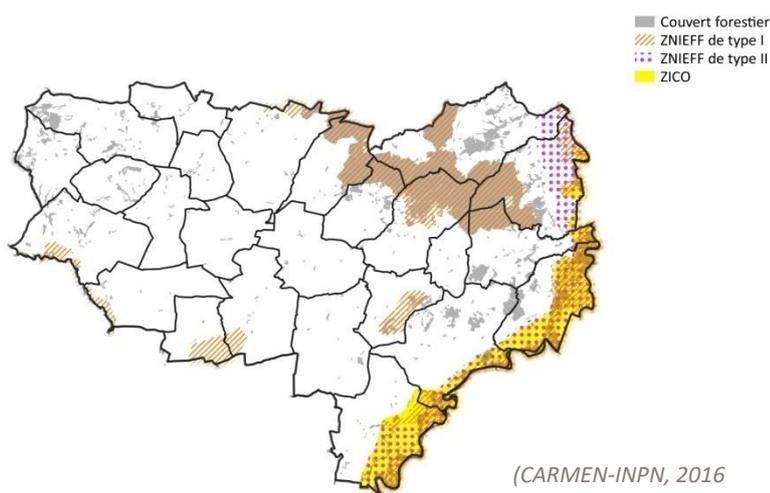
La très grande majorité des biens publics ne relève pas de la compétence des communes, ce qui est rare sur le département. Les principaux propriétaires ont ainsi la Caisse des Dépôts et la Région. Seul le site départemental du Bec de Dore fait l'objet d'une application du régime forestier (en rouge ci-contre) et donc d'une gestion avec l'Office national des forêts.



5. Enjeux socio-environnementaux

5.1 Zonages issus d'inventaires

-Ces sites ne font l'objet d'aucune protection réglementaire, mais ils sont un indicateur de la richesse écologique du territoire :



(CARMEN-INPN, 2016
IGN, 2013-2018)

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux, définie sur la base d'une enquête scientifique de terrain

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares. Les zones de type II présentent un enjeu moindre.

Le territoire est concerné par **1 ZICO** (« Val d'Allier : Saint Yorre-Joze »), **2 ZNIEFF de type II**

(« Vallée de la Dore », « Lit majeur de l'Allier moyen ») et au moins **13 ZNIEFF de type I** (dont plusieurs vallées et forêts, y compris la forêt de Randan).

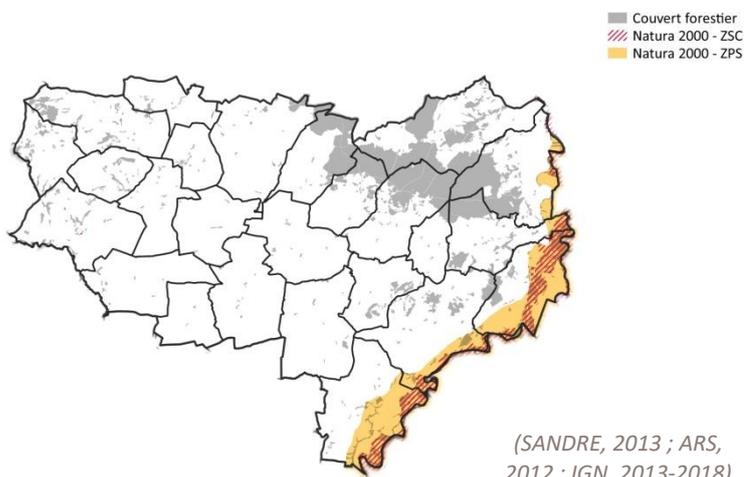
5.2. Zonages du réseau européen Natura 2000

ZPS : Zone de protection spéciale, zone de protection des oiseaux sauvages (directive européenne 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « oiseaux »).

- « Val d'Allier Saint Yorre-Joze »

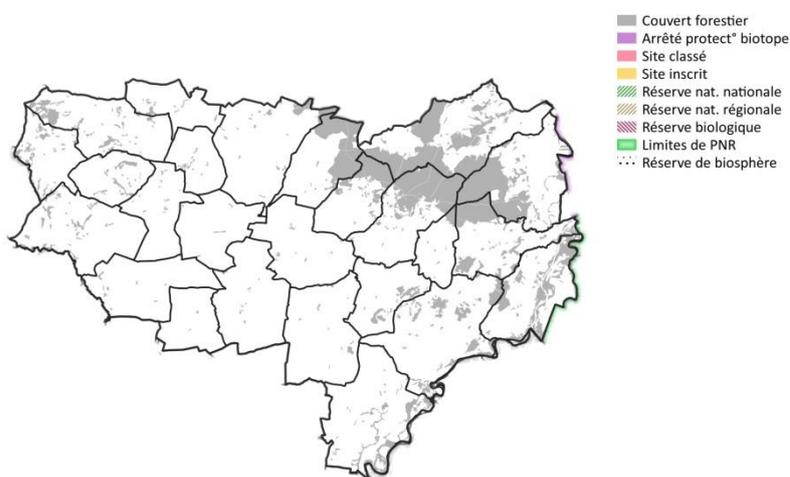
ZSC : Zone spéciale de conservation, zone désignée par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).

- « Vallée de l'Allier Sud »
- « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier »
- « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand »



5.3. Zonages réglementaires et UNESCO

Le territoire est concerné par 2 arrêtés de protection de biotope : « Rivière Allier » et « Grèves et îles temporaires de la rivière Allier »

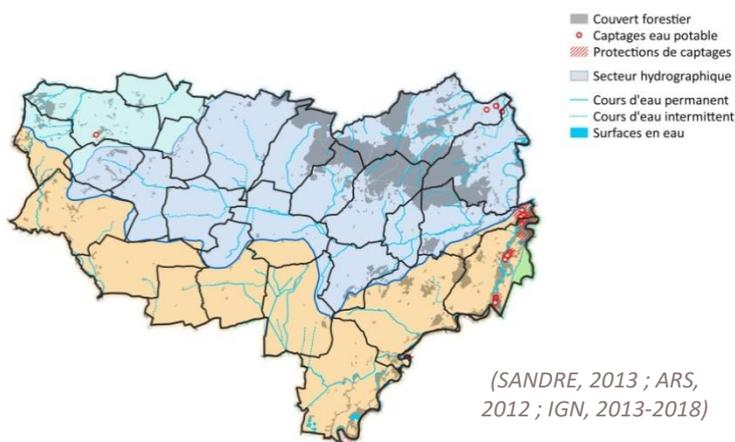


5.4. Ressource en eau

Plusieurs captages sont présents sur le territoire, notamment au sein ou à proximité immédiate des massifs forestiers. Des périmètres de protection réglementaire sont dédiés à ces captages :

- Périmètre de protection immédiate : correspond au site de captage et est clôturé pour éviter toute intrusion, la détérioration des installations et le déversement de substances polluantes à proximité du lieu de prélèvement. Toute activité y est interdite a priori, hormis les opérations d'entretien.
- Périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste dont la limite est fixée en fonction de délai de transit des éléments polluants potentiels. Toute activité pouvant provoquer pollution ou modification des écoulements y est interdite ou soumise à des prescriptions.

- Périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Certaines activités y sont réglementées.



Tous les secteurs hydrographiques sont rattachés au Bassin de la Loire, avec 3 sous-secteurs liés à l'Allier (« de l'Auzon à la Dore », « de la Dore au Beron », « du Beron à la Sioule ») et 1 lié à la Dore (« de la Faye à l'Allier »)

5.5. Autres données environnementales

Espaces naturels sensibles / ENS

Les ENS ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public.

La communauté de communes d'Ambert Livradois Forez est concernée par 2 ENS :

- ENS du Val de Morge
- ENS du Bec de Dore

Conservatoire des espaces naturels / CEN

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est une association rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel. Selon les cas, le CEN intervient selon plusieurs modalités : acquisition foncière, convention, location... Les sites du CEN présents sur le territoire sont les suivants :

- Val de Morge (3 ha de rivières et zones alluviales, sur la commune d'Artonne)
- Puy de Bedeuille (1 ha de coteaux et plateaux secs, sur la commune d'Artonne)
- Coteaux du Puy Saint-Jean (3 ha de coteaux et plateaux secs, sur la commune d'Artonne)

6. La filière bois

6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire

En se basant sur les codes NAF (nomenclature d'activité française), on pouvait recenser les entreprises suivantes sur le territoire, en 2017.

La NAF est une nomenclature des activités économiques productives essentiellement à des fins statistiques. L'INSEE attribue un code à chaque entreprise en lien avec son activité principale exercée. La liste ci-dessous n'est donc pas un inventaire exhaustif des entreprises de la filière forêt-bois mais la liste des entreprises considérée par l'INSEE comme ayant une activité principale en lien avec la forêt et le bois.

Les entreprises liées à la transformation des bois sont généralement bien prise en compte. Celles de l'amont forestier (travaux sylvicoles, gestionnaires) et de la mise en œuvre du bois (charpente...) le sont moins.

Il faut aussi tenir compte des salariés des structures dont le siège est basé en dehors du territoire (ouvriers, techniciens...) mais résidant sur la communauté d'agglomération.

Aval forestier, transformation du bois

- 3109B « Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement » :
 - Agnès Laquenaire, à Maringues,

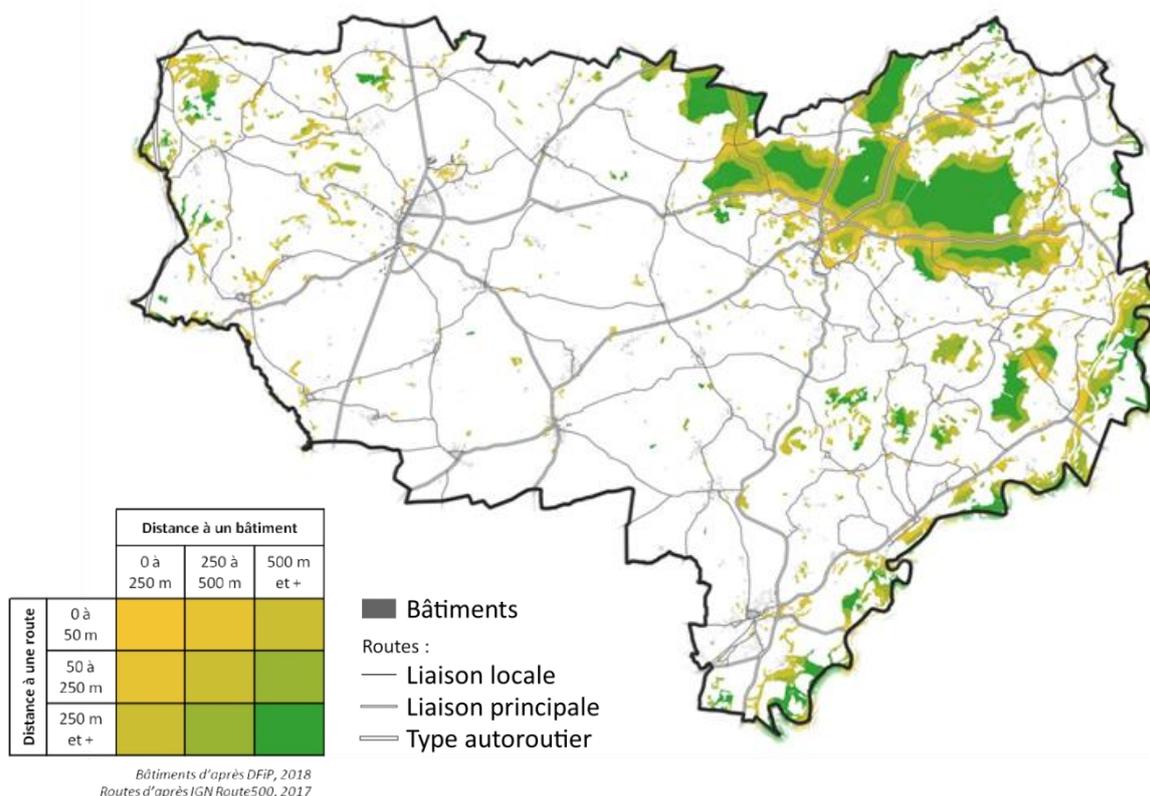
6.2. Chaufferie au bois / bois-énergie

Hors dispositifs de chauffage des particuliers, 2 chaufferies au bois sont répertoriées sur le territoire :

Commune de situation	Projet	Puissance (kW)	Type de combustible	Consommation (tonnes/an)	Mise en service
Randan	Collectivité (gymnase)	250	Connexes	150	2005
Saint-Clément-de-Régnat	Collectivité (réseau de chaleur)	130	Connexes	80	2009
Totaux		380		230 t/an	

Tableau : chaufferie au bois (Communes forestières, Aduhme, CD63, 2017)

6.3. Proximité et accessibilité de la forêt





Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme

Référents : Mélanie DECHERF / Guillaume DAVID

Maison de la forêt et du Bois - Marmilhat

10 allée des Eaux et Forêts

63370 LEMDPES

04 73 83 64 67 - puydedome@communesforestieres.org

SIRET : 440 282 507 00019 – Association loi 1901 déclarée